

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 38.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjointes au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTA (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE expose à l'Assemblée que les travaux de réhabilitation du terrain de football nécessitent d'apporter des crédits supplémentaires au chapitre 23.

En conséquence de cela, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire par l'inscription des éléments suivants :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2024 N°3		
ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT
Chap. 23 c/2313	IMMOBILISATION EN COURS	- 900 000.00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	- 900 000.00 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
Chap. 10 c/10226	TAM	+ 500 000.00 €
Chap. 10 c/10222	FCTVA	+ 400 000.00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	+ 900 000.00 €

Vu le C.G.C.T

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Entendu l'exposé du Maire,

OBJET :

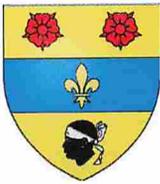
**Décision
modificative
budgétaire 2024
n°3.**

Transmise le

21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024



VILLE DE VEMARS

SAISON 2024
N°3

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 1 abstention (I. DUFLOS),

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative budgétaire 2024 n°3 ci-dessus présentée,
- ✓ **ADMET** l'inscription au budget principal :
 - Chapitre 23 : 900 000.00 €
- ✓ **AUTORISE** l'inscription de crédits supplémentaires au budget principal de la commune au chapitre 23 soit la somme **900 000.00 € (Neuf cent mille euros)**,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier